

## Conditions générales de vente

2017-2018

### ■ Désignation

**ASSOMPTION FRANCE** est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers liés au monde scolaire. Son siège social est fixé au 39 quai Jean Jacques Rousseau, à LA MULATIERE.

**ASSOMPTION FRANCE** conçoit, élabore et dispense des formations pour les établissements scolaires du réseau Assomption ou dans d'autres établissements, sur l'ensemble du réseau français. Des stages nationaux, inter-établissements, sont également proposés.

Il s'agit d'un **INSTITUT MISSIONNE par l'Enseignement Catholique**, pour assurer la formation continue des personnels employés dans ce cadre.

*Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :*

- **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès d'ASSOMPTION FRANCE.

- **stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.

- **stages nationaux** : les formations inscrites au catalogue d'ASSOMPTION France et qui s'adresse à des stagiaires issus de différentes structures.

- **formations « intra »** : les formations conçues sur mesure ASSOMPTION FRANCE pour le compte d'un établissement scolaire..

- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

- **OPCA** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

### ■ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par **ASSOMPTION FRANCE** pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

### ■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et TTC.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, à l'ordre **d'ASSOMPTION FRANCE**. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal.

En cas de règlement par l'**OPCA** dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation, au moyen de la convention fournie par **ASSOMPTION FRANCE**. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du formulaire que le **Client** retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à **ASSOMPTION FRANCE**. En cas de prise en charge partielle par l'**OPCA**, la différence sera directement facturée par **ASSOMPTION FRANCE** au **Client**. Si l'accord de prise en charge du **Client** ne parvient pas à **ASSOMPTION FRANCE** au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, **ASSOMPTION FRANCE** se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **Stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **Client**.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné ou à une réduction (notamment une gratuité peut être accordée après la participation de 10 stagiaires travaillant pour le même client à une formation **ASSOMPTION FRANCE**. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

#### ■ **Annulation, absence ou interruption d'une formation**

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par **ASSOMPTION FRANCE**, sauf en cas de maladie justifiée par un certificat médical. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation **d'ASSOMPTION FRANCE** distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le **Stagiaire** et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le **Client**, **ASSOMPTION FRANCE** se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation

#### ■ **Horaires et accueil**

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, les formations commencent à 11h le premier jour de la formation et se terminent à 16h le dernier jour. Les jours intermédiaires, les horaires sont les suivants : 8h30-17h30. Les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

### ■ Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée, à condition que le bulletin soit dûment renseigné et signé.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, **ASSOMPTION FRANCE** se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

### ■ Convocation, facture et attestation

Pour chaque action de formation, un bulletin d'inscription est rempli par le Client, qui reçoit en retour, en guise de confirmation, une convocation destinée au Stagiaire. Une facture est émise en direction du Client.

A l'issue de la formation, **ASSOMPTION FRANCE** remet une attestation de formation au **Stagiaire**. Une attestation de présence pour chaque **Stagiaire** peut être fournie au **Client**, à sa demande.

### ■ Montant des honoraires

Le coût des stages nationaux est présenté dans le catalogue de formation d'ASSOMPTION FRANCE. Il est calculé en fonction des moyens pédagogiques mis en œuvre : formateurs, locations, matériel... Pour les formations en intra, un forfait journalier de 600 € sera facturé pour chaque intervenant effectuant 6 heures de formation.

### ■ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par **ASSOMPTION FRANCE** pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès d'**ASSOMPTION FRANCE**.

### ■ Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe. .

### ■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

**ASSOMPTION FRANCE** conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

### ■ Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et **ASSOMPTION France** à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera d'abord recherché une solution à l'amiable.

N° Siret 41787868300024 - déclaration activité enregistrée sous le numéro 84 69 14593 69 auprès du préfet de la région  
Auvergne-Rhône-Alpes  
Code APE 8520Z - Exonéré de TVA selon l'article 261-4-4 du code général des impôts